



## **Demande de réinscription aux cours complémentaires en droit luxembourgeois**

Cette demande est à remplir en caractères bien lisibles et à renvoyer à :  
Ministère de la Justice, 13, rue Erasme, L-2934 Luxembourg (à l'attn. de Monsieur Marco Rossi)

Date limite du dépôt des demandes d'inscription : 1<sup>er</sup> septembre 2019  
Toute demande incomplète ou déposée tardivement sera rejetée (cachet de la poste faisant foi)

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Né(é) le : \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Nationalité<sup>1</sup> : \_\_\_\_\_

N° de matricule luxembourgeois: \_\_\_\_\_  
(numéro de sécurité sociale luxembourgeois (CNS))

**Adresse :**

Rue et N° : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Pays : \_\_\_\_\_

Téléphone :

○ domicile : \_\_\_\_\_

○ portable : \_\_\_\_\_

Adresse e-mail : \_\_\_\_\_

(Remarque importante : tout changement d'adresse ou de coordonnées de contact doit être signalé immédiatement au secrétariat (Ministère de la Justice) des CCDL, par courriel ou par courrier)

(Remarque importante : tout changement d'adresse ou de coordonnées de contact doit être signalé immédiatement au secrétariat (Ministère de la Justice) des CCDL, par courriel ou par courrier)

---

<sup>1</sup> L'inscription aux CCDL ne dispense pas de l'obtention d'autres autorisations administratives légalement obligatoires, tel que notamment l'autorisation de séjour pour le stagiaire non-ressortissant d'un pays membre de l'Union européenne.

\* A compléter par le stagiaire.



### Choix des matières<sup>2</sup> :

<b>Groupe 1 : Institutions et procédures</b>		
<b>Nombre d'heures à valider</b>	<b>48</b>	
<b>Nombre d'heures validées (cf Mesures transitoires) *</b>		
<b>Nombre d'heures restant à valider (ligne 1 – ligne 2) *</b>		
<b>Matière</b>	<b>Nombre d'heures par matière</b>	<b>Cours choisis (Nombre d'heures) *</b>
Institutions et sources du droit luxembourgeois	12	
Statut et principes fondamentaux des professions du droit	12	
Organisation juridictionnelle et procédures judiciaires	24	
Procédure pénale	24	
Procédure administrative	15	
Procédures de signification et d'exécution des jugements	9	

<b>Groupe 2 : Matières fondamentales</b>		
<b>Nombre d'heures à valider</b>	<b>36</b>	
<b>Nombre d'heures validées (cf Mesures transitoires) *</b>		
<b>Nombre d'heures restant à valider (ligne 1 – ligne 2) *</b>		
<b>Matière</b>	<b>Nombre d'heures par matière</b>	<b>Cours choisis (Nombre d'heures) *</b>
Droit pénal général	15	
Eléments de droit commercial	15	
Eléments de responsabilité civile	24	
Droit des sociétés	18	

<sup>2</sup> Le choix doit porter dans chaque groupe sur le volume horaire minimal requis, et ne peut comporter que le nombre de matières strictement nécessaire pour atteindre le nombre d'heures d'enseignement requis dans chaque groupe. Exemple pour le Groupe 1 : Si le cumul de 3 matières donne un total de 51 heures, le stagiaire n'est pas admis à ajouter une 4<sup>e</sup> matière à son programme.

\* A compléter par le stagiaire.



<b>Groupe 3 : Matières spécialisées</b>		
<b>Nombre d'heures à valider</b>	<b>42</b>	
<b>Nombre d'heures validées (cf Mesures transitoires) *</b>		
<b>Nombre d'heures restant à valider (ligne 1 – ligne 2) *</b>		
<b>Matière</b>	<b>Nombre d'heures par matière</b>	<b>Cours choisis (Nombre d'heures) *</b>
Droit de la famille	15	
Droit patrimonial de la famille	12	
Droit du travail	18	
Le contrat de bail	6	
Droit des sûretés	9	
Médiation	6	
Droit international privé	9	
Législation sur le secteur financier	15	
Introduction à la matière des véhicules d'investissement luxembourgeois réglementés	12	
Droit administratif	12	
Le contentieux en matière de statut des étrangers	6	

Je certifie que les informations renseignées sur la présente demande d'inscription sont complètes, sincères et véritables et m'engage à respecter les règlements d'ordre intérieur et codes de conduite applicables dans les lieux de tenue des cours et des examens.

\_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ 2019  
(Lieu)

\_\_\_\_\_  
(signature)

<sup>1</sup> Le choix doit porter dans chaque groupe sur le volume horaire minimal requis, et ne peut comporter que le nombre de matières strictement nécessaire pour atteindre le nombre d'heures d'enseignement requis dans chaque groupe. Exemple pour le Groupe 1 : Si le cumul de 3 matières donne un total de 51 heures, le stagiaire n'est pas admis à ajouter une 4<sup>e</sup> matière à son programme.